



Dossier de presse

Protection, restauration et valorisation du patrimoine de l'île aux Moines

30 juin 2020

Située au cœur de la Réserve naturelle nationale des Sept-Îles, l'île aux Moines est propriété du Conservatoire du littoral depuis 1993. Elle est gérée conjointement par la commune de Perros-Guirec et par la LPO.

La richesse naturelle de l'archipel des Sept-Îles est exceptionnelle avec notamment l'une des plus importantes colonies d'oiseaux marins d'Europe avec 22 000 couples d'oiseaux nicheurs. A titre d'exemple, il abrite la plus belle colonie de macareux moines de France, et la seule colonie de fous de Bassans.

Phoques, dauphins, requins taupes, mais aussi pétrels, guillemots de Troïl, pingouins torda, huitriers pie, cormorans huppés, faucons pèlerins...profitent de cet espace préservé tout au long de l'année.

Un peu d'histoire...

L'île aux Moines doit son nom à l'installation d'une communauté de cordeliers au XVe siècle. Non fortifiée par Vauban, elle devient un repère de corsaires anglais. Face à cette piraterie, les autorités royales décident au début du XVIIIe siècle de fortifier l'archipel. Le fort et la caserne datent de cette période. Au XIXe siècle, un phare est implanté sur l'île pour sécuriser la côte. Il sera éclairé en 1854. Détruit en 1944, il est remplacé en 1952.

L'histoire de l'île est intimement liée à celle de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) née en 1912 suite au massacre des macareux moines - symbole de l'association - lors de

safaris organisés par la Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest sur les côtes Nord de Bretagne et en particulier sur l'archipel des Sept-Iles. Le classement de l'archipel en Réserve naturelle protégée, la première en France, date de cette période. Jusqu'en 1970, la LPO se consacre à la gestion de la réserve des Sept-Iles avant de créer d'autres réserves naturelles en France.



Le fort



La caserne

Etat de péril

Depuis qu'il est devenu affectataire de l'île, le Conservatoire du littoral a fait réaliser un certain nombre de travaux de conservation en urgence, qui ont permis de préserver les différents édifices, mais avec des matériaux inadaptés (couverture en plastique et huisseries en PVC pour le phare, couverture en fibrociment pour la caserne, etc.). Aujourd'hui, il est nécessaire de reprendre ces travaux pour conserver les différents édifices avec des matériaux adaptés à l'intérêt patrimonial du site.

Ces aménagements permettent de traiter à la fois la restauration et la protection des milieux naturels et des structures historiques, et le cheminement des visiteurs.

Cette requalification des sentiers piétonniers permet enfin de donner à l'île aux Moines une qualité paysagère à la hauteur du patrimoine naturel et culturel qu'elle possède.

Désormais, dans le cadre de la Mission Stéphane BERN, c'est une phase de restauration des bâtiments qui s'ouvre.

Le projet consiste maintenant à aménager et valoriser l'île aux Moines dans sa globalité en intégrant l'ensemble du patrimoine bâti.

Le Fort serait le point clé de la visite du public, avec sa terrasse offrant une vue panoramique exceptionnelle sur l'archipel. Le Phare, qui sera conservé comme témoin authentique dans ses dispositions et ses fonctions originelles, deviendra un "gîte" à dimension culturelle et scientifique.

Les travaux à réaliser sur les 3 bâtiments...

Le phare : restauration de la couverture, rejointoiement ponctuel en maçonnerie, remplacement des huisseries en bois, aménagements intérieurs, conservation du mobilier d'origine ;

La caserne : reprise des fondations et maçonnerie du mur d'enceinte, restauration de la chapelle et mise en valeur dans sa configuration originelle, restauration de la couverture restaurée en ardoises épaisses ;

Le fort (inscrit monument historique) : sécurisation du site et aménagement de la plateforme avec vue panoramique



Le phare



Plan de financement

Coût total : 1 M€

Le phare	0,52 M€
La caserne	0,25 M€
Le fort	0,23M€

Subventions

Région Bretagne	11%
Contrat régional de pays	10%
Département des Côtes d'Armor	5%
Etat	10%
Europe	4%
Fondation du patrimoine	40%
Collectivités locales (Mairie, Lannion Trégor Communauté)	10%
Conservatoire du littoral	10%

